



Monsieur le Maire
Mairie de La Couarde-sur-Mer
9, Grande Rue
17670 LA COUARDE SUR MER

Aux Portes-en-Ré, le jeudi 22 juillet 2021.

Objet : questions à Monsieur le Maire sur la « Radioscopie 2021 » de la commune de La Couarde-sur-Mer

C/c : Monsieur Thomas TOINEL – Responsable des Services

Monsieur le Maire,

En complément de la « Radioscopie de la situation financière de la commune de La Couarde-sur-Mer de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 », disponible sur le site Internet de notre association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-LCSM-Radioscopie_2021.pdf, vous voudrez bien trouver ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2021 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la commune de La Couarde-sur-Mer de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 » comportait des inexactitudes.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET**

« Radioscopie 2021 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune de La Couarde-sur-Mer

Question n°1 :

En matière de transparence financière, comme le font les Maires des communes d'Ars-en-Ré et de Loix, pensez-vous mettre à la disposition de tous, sur le site Internet de la Mairie, les documents budgétaires de la commune de La Couarde-sur-Mer ?

Question n°2 :

Après 2019, l'année 2020 a été marquée par une nouvelle baisse significative des marges brute et nette d'autofinancement.

De plus, en 2021, selon les prévisions budgétaires, ces deux indicateurs baisseraient jusqu'à des niveaux inconnus depuis 2009.

Même si, en la matière, la commune de La Couarde-sur-Mer ne semble pas avoir été épargnée par les effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19, cette évolution ne vous semble-t-elle pas inquiétante ?

Question n°3 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) restent dégradés.

Envisagez-vous de prendre ou avez-vous déjà pris certaines mesures pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs ?

Question n°4 :

En 2021, les charges courantes de fonctionnement (22,2 % de hausse par rapport à 2020) convergeraient vers les recettes réelles de fonctionnement consolidées (10,2 % de baisse par rapport à 2020).

Cette prévision ne vous paraît-elle pas dangereuse pour les finances de la commune ?

Ne pensez-vous pas que l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, *a minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Question n°5 :

Avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de votre commune et de leurs évolutions ?

Question n°6 :

Les indicateurs liés aux charges de personnel se sont dégradés en 2020 et, dans les prévisions budgétaires de 2021, cette tendance perdurerait.

Quel regard portez-vous sur la récente évolution des charges de personnel de votre commune ?

Question n°7 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune de La Couarde-sur-Mer si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Question n°8 :

La commune de La Couarde-sur-Mer était, depuis 2015, sur la voie du désendettement.

En 2021, avec le projet concernant le club-house du tennis, cette tendance pourrait s'inverser.

Comment voyez-vous l'évolution de l'endettement de la commune dans les années à venir, vis-à-vis notamment du plan pluriannuel d'investissement que vous évoquiez dans votre réponse de 2018 (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/LE-LCSM-20180810-Radioscopie_2018-Reponse_du_Maire.pdf) ?

Question n°9 :

Que pensez-vous des valeurs du rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée dans les prévisions budgétaires de 2021 (cet indicateur passerait à 273 % !) ?

Question n°10 :

Nous restons interrogatif, malgré votre réponse de 2018 (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/LE-LCSM-20180810-Radioscopie_2018-Reponse_du_Maire.pdf), sur les pourcentages de réalisation des dépenses réelles d'investissement (montant réalisé sur montant budgétisé).

Pensez-vous pouvoir vous rapprocher, en la matière, des résultats obtenus par la commune de Loix par exemple ?